

OBJET AFFECTATION DU RESULTAT 2014
 BUDGET PRINCIPAL

L'exécution du Budget principal 2014 de la Ville s'est soldée par le résultat de fonctionnement de l'exercice de 15 690 051,70 euros.

Je vous propose d'affecter cet excédent à hauteur de :

- * 6 175 474,66 euros en Section d'Investissement
(Article 1068 du Budget supplémentaire 2015)
- * 9 514 577,04 euros en Section de Fonctionnement
(Article 002 du Budget supplémentaire 2015)

Conformément à l'instruction Budgétaire M14, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

OBJET **AFFECTATION DU RESULTAT 2014
BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 15/3-56 du Maire ;

Vu le rapport de M. FRANCOISE Gérard, 5^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

8 abstentions
(dont 2 votes par procuration)


pour

MM. FOURNEL Dominique, LAGOURGUE Michel, HOARAU Serge, HUBERT Richenel, MOREL Jean-Jacques et Mme HO-SHING Cynthia	autres élus présents et mandatés
--	----------------------------------

Autorise l'affectation au Budget Supplémentaire 2015 du résultat de l'exercice 2014 du Budget principal :

- * à la Section d'Investissement à hauteur de 6 175 474,66 euros,
- * à la Section d'Exploitation à hauteur de 9 514 577,04 euros.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150627-15356-2-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/07/2015

Gilbert ANNETTE